

Pour une politique publique nationale de santé- environnement au cœur des territoires

Déclaration des groupes Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale et Associations

L'actualité fait hélas grandement écho aux constats de cet avis.

Tout d'abord une étude publiée le 17 mai par la revue The Lancet constatait que plus de 9 millions de personnes décèdent prématurément chaque année dans le monde à cause de la pollution. 9 millions de décès c'est trois fois plus que les morts cumulés des suites du sida, de la tuberculose et du paludisme. En cause ? L'exposition à un air, une eau ou des sols contaminés par des substances toxiques.

Le lendemain, le mercure s'envolait pour un mois de mai : 32° à Lyon, 33,4° à Toulouse, 30° à Paris... Au même moment, à l'autre bout du globe, à Brasilia, une température d'à peine 1,4°C était enregistrée, du jamais vu. Au-delà du risque évident pour les personnes à la rue, premières victimes des vagues de froid, le Brésil s'inquiète des conséquences de cet inattendu climatique sur l'agriculture du pays le plus peuplé d'Amérique Latine.

L'urgence n'est donc finalement pas prochaine, mais s'impose à nous comme un problème du quotidien. Avec en particulier la crise du Covid-19, le lien entre dérèglement climatique, régression de la biodiversité et des écosystèmes qui s'accroissent et les maladies chroniques ou infectieuses, est aujourd'hui reconnu. Il pose la question de la relation de l'homme à la nature et du respect de l'interdépendance de l'ensemble des êtres vivants de la planète. C'est ainsi qu'a été développé le principe de « One health », une seule santé.

Les Françaises et les Français peuvent évidemment agir individuellement pour éviter que leur environnement immédiat ne se dégrade (éteindre les lumières, moins prendre l'avion, faire attention à ne pas laisser couler l'eau inutilement, trier ses déchets ménagers, etc.) et mettre en œuvre de l'auto-prévention pour leur Santé : ne pas fumer, lutter contre la sédentarité, changer d'habitudes de consommations, etc.

Mais la majeure partie des causes n'est pas là. L'exposition aux pollutions est subie et c'est l'ensemble de nos activités économiques qui sont la cause de la dégradation des écosystèmes.

De plus, les inégalités environnementales sont fortes et aggravent les inégalités sociales : les plus pauvres sont les plus exposés et ont le moins de capacité à en atténuer les effets.

Il est donc urgent de penser et d'agir autrement, pour l'aménagement de notre territoire, l'ensemble des activités économiques, nos modes de production et de consommation, en mettant au cœur le respect du vivant.

Le groupe des associations et le groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale estiment que les dépenses d'argent public, notamment celui à destination du secteur privé, doivent être orientés en fonction de critères sociaux, écologiques et sanitaire et que tout projet doit répondre à un triple dividende : écologique, social et économique. Répondant à ces critères, l'économie sociale et solidaire doit être massivement soutenue et son modèle largement promu.

Afin de mieux prendre en compte les liens entre l'environnement, les effets de l'ensemble des expositions physiques, biologiques et chimiques, auxquelles sont soumises la population, la France et l'Europe doivent engager des efforts conséquents en direction de la recherche publique, celle-ci étant la seule ayant uniquement un objectif de service d'intérêt général.

Par ailleurs, sans connaissances accrues, comment la décision publique pourrait-elle être éclairée, efficace et juste ?

A ce titre nos groupes souhaitent féliciter l'administration et les rapporteuses pour la qualité du constat de cet avis, très bien documenté et pédagogique. Nous pensons que le CESE ne doit pas devenir une maison à produire des préconisations, mais est dans son rôle lorsqu'il produit de la connaissance, au service des politiques et du public. La qualité générale des rapports et constats est d'ailleurs régulièrement soulignée par nos trop rares lecteurs et lectrices.

Comme nous en sommes nous-mêmes de fidèles, nos deux groupes souhaitent mettre l'accent sur plusieurs préconisations qui semblent essentielles :

- La n°3 qui préconise de changer de culture afin de mettre en œuvre le principe de précaution et d'améliorer la prévention, comme cela est d'ailleurs recommandé par la Commission européenne. Ce sont aux citoyens et aux pouvoirs publics de reprendre la main sur ces sujets et décider des risques qu'ils souhaitent éviter ou affronter en toute connaissance de cause. Et c'est à la recherche et à l'expertise scientifique, en toute indépendance, d'évaluer le niveau de danger ou de risque des substances chimiques et autres expositions
- Les préconisations qui demandent une véritable volonté politique pour que la santé environnement soit au cœur des politiques publiques, par une gouvernance adaptée qui permettent la transdisciplinarité et de dépasser les logiques de silos.
- La préconisation n°12 qui pose la question du financement de cette politique, en particulier en appliquant le principe de pollueur-payeur. Aujourd'hui les coûts et la charge de la preuve sont à la charge du consommateur, ce qui signifie que la fiscalité écologique et les dispositifs d'autorisation des substances sont de facto en défaveur des plus précaires. Par exemple, 88 % des redevances aux agences de l'eau, taxes affectées à la lutte contre la pollution et à la restauration des écosystèmes aquatiques sont à la charge des consommateurs, alors qu'ils ne sont pas la cause des pollutions les plus graves pour la santé. Ces coûts doivent bien être à la charge des responsables des risques et des dégradations. La fiscalité écologique doit permettre aussi de compenser intégralement les inégalités créées par sa mise en place.

Par ailleurs l'avis estime très justement que pour aboutir à une politique santé environnement ambitieuse et une vraie démocratie en santé, il est nécessaire que les habitantes et habitants soient étroitement associés à l'analyse de leur cadre de vie, de l'état de l'environnement local, de leur mode de vie et des problèmes de santé du territoire ; conditions sine qua non pour élaborer collectivement des actions et des politiques permettant d'améliorer le bien-être.

Dans la continuité de l'avis sur l'Europe de la Santé, ce texte a mis en lumière le changement de paradigme nécessaire à une vraie prise en compte de l'échelon supranational des réglementations, d'édiction des normes, d'engagement des moyens. En effet, les activités productives et humaines sont grandement orientées et contraintes par des normes européennes, des circuits commerciaux internationaux, des politiques communautaires, etc.

Cette dimension supranationale ne doit néanmoins pas faire oublier que les changements environnementaux et sanitaires sont vécus différemment selon les territoires et nous devons donc être à l'écoute des alertes émanant de ceux-ci.

Nombre de citoyennes et citoyens, d'associations et de pouvoirs locaux appréhendent au quotidien ces changements, les documentent, mettent en œuvre des moyens de lutte ou des solutions innovantes et adaptées aux populations et aux écosystèmes locaux.

La sortie « hors les murs » au sein de l'établissement de coopération intercommunale « Plaine commune » à Saint-Denis, que les rapporteuses ont proposées aux membres de la commission Affaires sociales et santé, a été en cela essentiel à l'acculturation des conseillères et conseillers au sujet dont découle la pertinence des constats et préconisations de cet avis.

Nos groupes espèrent que ce genre d'initiative sera régulièrement renouvelé car permet d'être connecté à la réalité du terrain et évite les propos déracinés.

Pour conclure, il est nécessaire de rappeler que le CESE a pour mission d'évaluer les politiques publiques. Le Conseil devra donc être particulièrement attentif à la mise en actes de la promesse présidentielle de faire de la planification écologique la priorité du mandat qui s'ouvre.

Le groupe des associations et fondations le groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale ont voté en faveur de cet avis.